



Révision rente accident du travail ?

Par **CAJAT**, le **03/08/2010** à **14:23**

Bonjour,

J'ai subi en 1982 un accident du travail qui a donné lieu à une incapacité permanente de travail en 1983 assortie d'une rente de 6% (minorée de 50%) soit finalement 4.217,84 FRANCS par an .

Depuis cette date, elle n'a jamais été révisée (en 2009 = 643.01 €) ceci me parait anormal, je n'ai jamais contacté le service des rentes AT.

Quelle est votre préconisation , votre information.

Si je peux obtenir révision, sur quels textes s'appuyer, svp.

Merci d'avance

M. Cajat